



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Taxes foncieres

Question écrite n° 8080

Texte de la question

M Fabien Thieme attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, sur la situation des accedants a la propriete qui ont recu un avis de paiement de la taxe fonciere alors que la quinzieme annee d'accession n'est pas terminee. Il semblerait normal que la date de commencement des premiers travaux de construction ne soit pas prise en compte dans le calcul des quinze annees. Par consequent, il lui demande s'il n'entend pas prendre des mesures allant dans ce sens.

Texte de la réponse

Reponse. - Il ne pourra etre repondu a l'honorable parlementaire que si par l'indication des noms et adresses des personnes concernees l'administration etait mise en mesure de faire proceder a une instruction detaillee.

Données clés

Auteur : [M. Thieme Fabien](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8080

Rubrique : Impots locaux

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 1989, page 204